

CORRIGE QCM PARTIE 4

Partie 4 : Les engagements et les risques

QCM

Question 1 : Quelle norme IFRS traite spécifiquement des provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ?

- a. IFRS 9
- b. IAS 37**
- c. IFRS 16
- d. IAS 16

Question 2 : Quel est le critère principal pour qu'une provision soit comptabilisée selon IAS 37 ?

- a. L'entreprise doit avoir une obligation présente résultant d'événements passés**
- b. Le montant de la provision doit être certain
- c. Il doit s'agir d'une obligation morale et non juridique
- d. L'obligation doit être payable dans l'année

Question 3 : Comment doit être évaluée une provision selon le référentiel IFRS ?

- a. À la valeur comptable nette
- b. Au coût historique
- c. À la meilleure estimation du montant nécessaire pour régler l'obligation**
- d. Au coût d'acquisition

Question 4 : Qu'est-ce qu'un passif éventuel selon les normes IFRS ?

- a. Un passif qui est déjà enregistré mais dont le montant est incertain
- b. Un passif potentiel qui découle d'événements futurs et incertains**
- c. Un engagement contractuel inconditionnel
- d. Un passif lié aux actifs d'impôts différés

Question 5 : Les provisions pour restructuration peuvent être comptabilisées si :

- a. Un plan détaillé de restructuration a été annoncé**
- b. Une décision informelle a été prise
- c. Les employés ont été informés en interne**
- d. Un prêt a été contracté pour financer la restructuration

Question 6 : Dans le cadre des IFRS, comment les passifs environnementaux sont-ils comptabilisés ?

- a. Ils ne sont pas reconnus, car ils sont incertains
- b. Comme des provisions lorsque l'obligation est probable**
- c. Comme des actifs conditionnels
- d. Comme des engagements financiers

Question 7 : Quelle est la différence entre un passif éventuel et une provision selon IAS 37 ?

- a. Un passif éventuel est certain, alors qu'une provision est incertaine
- b. Une provision est une obligation probable, tandis qu'un passif éventuel est une obligation possible**

- c. Un passif éventuel est reconnu au bilan, alors qu'une provision est simplement mentionnée dans les notes annexes
- d. Une provision concerne des pertes futures potentielles, tandis qu'un passif éventuel concerne des gains futurs potentiels

Question 8 : Selon les normes internationales, les provisions pour garanties sur produits doivent être comptabilisées :

- a. Au moment de la vente des produits**
- b. Lorsqu'un client fait une réclamation
- c. Lors du paiement par le client
- d. Lorsque l'obligation devient légalement contraignante

Question 9 : Quel est l'impact d'une révision du montant estimé d'une provision sur les états financiers selon les normes internationales ?

- a. Aucune révision n'est autorisée
- b. Le montant révisé doit être comptabilisé rétroactivement
- c. Le montant révisé doit être ajusté prospectivement**
- d. Le montant révisé doit être amorti sur plusieurs exercices

Question 10 : Quand un passif est-il reconnu comme certain dans les états financiers IFRS ?

- a. Lorsqu'il n'y a aucune incertitude concernant son montant
- b. Lorsqu'il découle d'une obligation présente résultant d'événements passés**
- c. Lorsqu'il est payé dans l'année
- d. Lorsqu'il est approuvé par l'auditeur externe

Question 11 : Qu'est-ce qu'une dépréciation d'actif selon les normes internationales ?

- a. Une diminution temporaire de la valeur de l'actif
- b. Une réduction de la valeur comptable d'un actif lorsque sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable**
- c. Une réduction de la valeur d'un actif en raison d'une baisse des ventes
- d. Une augmentation des provisions

Question 12 : Quand un test de dépréciation doit-il être effectué selon IAS 36 ?

- a. Une fois tous les cinq ans
- b. Lorsqu'il y a une indication de perte de valeur**
- c. À chaque clôture d'exercice comptable
- d. Lorsqu'un actif est totalement amorti

Question 13 : Comment est déterminée la valeur recouvrable d'un actif selon IAS 36 ?

- a. Le coût de remplacement
- b. La valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité**
- c. La valeur brute diminuée des amortissements
- d. La valeur nette comptable

Question 14 : Qu'est-ce qui constitue une indication de dépréciation selon IAS 36 ?

- a. Une baisse temporaire de la demande
- b. Un changement significatif dans les conditions de marché ou économiques**
- c. Une légère fluctuation des taux de change
- d. Une augmentation de la production

Question 15 : Quelle est la conséquence d'une dépréciation d'actif dans les états financiers ?

- a. L'augmentation des amortissements
- b. La reconnaissance d'une perte dans le compte de résultat**
- c. La réévaluation de l'actif à la hausse
- d. Le transfert de l'actif dans les passifs éventuels

Question 16 : Dans quel cas un actif déprécié peut-il être réévalué à la hausse selon les IFRS ?

- a. Jamais, une dépréciation est définitive
- b. Si la valeur recouvrable de l'actif augmente après la reconnaissance de la dépréciation**
- c. Si le marché des actifs immobiliers connaît une forte hausse
- d. Si l'entreprise décide de changer de méthode comptable

Question 17 : Comment sont traités les actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée selon IAS 36 ?

- a. Ils sont amortis sur une base linéaire
- b. Ils ne sont jamais dépréciés
- c. Ils font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an**
- d. Ils sont classés en tant que passifs

Question 18 : Quelles sont les méthodes courantes utilisées pour calculer la valeur d'utilité d'un actif selon IAS 36 ?

- a. Actualisation des flux de trésorerie futurs**
- b. Utilisation du coût historique
- c. Estimation basée sur la durée de vie restante de l'actif
- d. Évaluation du prix de vente de l'actif